# République Française COMMUNE DE CHATILLON EN DIOIS

Nombre de membres en	Séance du 30 octobre 2018
exercice: 12	L'an deux mille dix-huit et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée
	le 30 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de
Présents: 10	<b>Sont présents:</b> Eric VANONI, Bernard RAVET, Jean-Paul COLLETTE, Jacques
	MALOD, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Jean Philippe GENIN, Martine
Votants: 12	GRECO, Philippe DELHOMME, Florent MARCEL
	Représentés: Christiane PUECH par Eric VANONI, Gregory BONNIOT par
	Florent MARCEL
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance : Sylvette MARTIN

## Compte rendu de la séance du CM du 30 Octobre 2018

Châtillon-en-Diois, Le 02 Novembre 2018

Il est fait lecture du compte rendu du Conseil du 09 Octobre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

### 1. Projet création commune nouvelle :

Il est demandé à Mme GRECO Martine de ne pas participer au débat, ni au vote.

Treschenu Creyers a voté 7 voix pour et 3 abstentions.

Chaque commune va gérer son identité dans l'année à venir.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'arrêté pour la commune nouvelle (677 habitants au total). Monsieur Jacques MALLOD demande à être solidaires et de donner des explications si quelqu'un est contre.

Le conseil municipal procède au vote : 10 voix pour et 1 voix contre.

#### 2. Restauration scolaire:

Nous n'avons reçu aucune réponse à l'appel d'offre.

Suivant la procédure, nous pouvons donc négocier au gré à gré.

Une demande d'accord sera faite à la DDPP.

## 3. Questions diverses:

#### a) DRAC

Nous pouvons bénéficier du fond incitatif et partenarial pour les petites communes, un fond spécifique en faveur des monuments historiques. Une demande à hauteur de 17525€ sera faite pour la partie étude et diagnostic.

Voté à l'unanimité.

## b) Demande de subvention pour l'école :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention « Activités extrascolaires » pour une participation de 33€ par enfant scolarisé. 26 élèves résident à Châtillon à l'année et 4 en garde alternée.

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour un travail de théâtre avec Véronique GOUGAT : 7 séances pour 630€ pour « ombre et lumière » et Atelier Théâtre avec Alain CURTET : 6 séances pour 228€

Voté à l'unanimité.

#### c) Taxe d'aménagement :

Le conseil municipal décide de maintenir le taux à 3%.

#### d) Cérémonie du 11 novembre :

Cette cérémonie qui cette année prend un caractère exceptionnel, dans la mesure où c'est le centenaire de l'armistice. Les enfants des écoles du RPI chanteront La Marseillaise.